

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L3331-1 à 8 - Délégation du 22 octobre 2013 du Conseil communal au Collège communal de la compétence d'octroyer des subventions.

Toute demande doit être introduite **au moins 30 jours (et maximum 1 an)** avant la date de mise à disposition du matériel ou de la prestation sollicitée.

COMMUNE DE NANDRIN – Place O. Musin, 1 – 4550 NANDRIN
Contacts : P. DESSERS ☎ 085/51.94.83 - travaux@nandrin.be - 📠: 085/51.94.73

Cadre réservé au demandeur

Nom/Dénomination :

Adresse :

☎ : GSM : e-mail :

Date de la demande :

Date de la manifestation :

Date souhaitée de prise en charge du matériel ou de la prestation :

Objet et description de la demande :

.....
.....
.....

Prêt de matériel	Quantité
Tables	
Bancs	
Chaises	
Barbecue	
Poubelles	
Barrières Nadar	
Signalisation routière :	Lampes Panneaux Balises
Autre matériel	

Aide (cocher les cases)

Transport de petits matériels et éléments de mobilier	<input type="checkbox"/>
Montage et démontage d'éléments de festivités (chapiteau, tente, podium, etc.)	<input type="checkbox"/>
Reproduction de documents d'information et les envois postaux destinés à la population	<input type="checkbox"/>
Réalisation d'un ouvrage de faible ampleur (tonte de pelouse, petit aménagement, etc.)	<input type="checkbox"/>
Patronage de la commune de Nandrin pour des manifestations publiques	<input type="checkbox"/>

Remarque importante :

Le prêt de matériel de signalisation routière nécessite l'**obtention préalable** d'une **ordonnance de police** du collège communal. Personne de contact : Philippe DEVILLERS ☎ 085/51.94.70 - info@nandrin.be

Nom et signature du demandeur:

Cadre réservé à l'Administration communale Date :

Valorisation :

Historique subvention :

Avis et **Visa du responsable** :

Caution :€ Risque :

Décision du Collège communal en date du : favorable

défavorable